

Obligation réglementaire

Il n'existait pas d'obligation réglementaire spécifique exigeant systématiquement la mesure des débits et des pressions aux terminaux (bouches d'extraction et de soufflage) des systèmes de ventilation dans les logements. Cependant, les normes et réglementations relatives à la qualité de l'air intérieur et à l'efficacité énergétique peuvent influencer les pratiques de mesure dans le secteur du bâtiment.

Cadre réglementaire :

- ✓ DTU 68.3
- ✓ CPT 3615_V4